

## NEUROLOGIE

### Arrêté ministériel du 4 septembre 2006 portant nomination des membres de la Commission d'agrément de médecins spécialistes en neurologie (Moniteur belge du 22.09.2006)

Article 1<sup>er</sup>. Sont nommés pour un terme de six ans en qualité de **membres de la Chambre d'expression française de la commission d'agrément des médecins spécialistes en Neurologie** :

1° sur la proposition des facultés de médecine, les médecins suivants :

Dr. LALOUX, Patrice, Wépion;  
Dr. SINDIC, Christian, Wezembeek-Oppem;  
Dr. SEELDRAYERS, Pierrette, Seneffe;  
Dr. VAN NECHEL, Christian, Ohain;  
Dr. MOONEN, Gustave, Herve;  
Dr. SADZOT, Bernard, Beaufays.

2° sur la proposition de leur association professionnelle, les médecins suivants :

Dr. BOUCQUEY, Dominique, Brussel;  
Dr. BOUTON, Robin, Mons;  
Dr. DUPUIS, Michel, Grez-Doiceau;  
Dr. GERARD, Jean-Marie, Mons;  
Dr. JACOB, Bruno, Mouscron;  
Dr. IVANOIU, Adrian-Ion, Namur.

Art. 2. Sont nommés pour un terme de six ans en qualité de **membres de la Chambre d'expression néerlandaise de la commission d'agrément des médecins spécialistes en Neurologie** :

1° sur la proposition des facultés de médecine, les médecins suivants :

Dr. ROBBERECHT, Wim, Kuntich;  
Dr. THIJIS, Vincent, Kortenberg;  
Dr. BOON, Paul, Gent;  
Dr. CREVITS, Luc, Gent;  
Dr. CRAS, Patrick, Antwerpen;  
Dr. DE DEYN, Peter, Antwerpen;  
Dr. DE MEIRLEIR, Linda, Dilbeek;  
Dr. EBINGER, Guy, Anderlecht.

2° sur la proposition de leur association professionnelle, les médecins suivants :

Dr. DE VOOGHT, Henri, Sint-Truiden;  
**Dr. VANOPDENBOSCH, Ludo, Brugge;**  
Dr. LIESSENS, Jean-Luc, Antwerpen;  
Dr. OTTE, Georges, Deurle;  
Dr. SIEBEN, Guido, Gent;  
Dr. STRAUVEN, Theophiel, Berchem;  
Dr. VANTOMME, Mia, Heusden;  
Dr. HAUMAN, Henri, Putte.

**Nomination d'un membre - Par arrêté ministériel du 8 mars 2010, Le Dr Vanopdenbosch, Ludo, Brugge, titulaire du grade académique de médecin ou d'un titre déclaré équivalent et agréé comme médecin spécialiste, est nommé membre de la chambre d'expression néerlandaise de la commission d'agrément de médecins spécialistes en Neurologie, sur la proposition de son association professionnelle, en remplacement du Dr Jadoul, Christina, dont il achèvera le mandat. Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge. (Moniteur belge du 16.04.2010)**

Art. 3. Le présent arrêté produit ses effets à partir du 4 septembre 2006.

Bruxelles, le 4 septembre 2006.

R. DEMOTTE